

**Carrefour du Printemps 2010 - 1<sup>er</sup> juin 2010**

**L'ETAT SOCIAL ACTIF VU PAR LA LORNETTE DES SERVICES  
SOCIAUX  
ou les conséquences de l'Etat social actif sur le terrain ou encore au quotidien  
dans les CPAS**

**Intervention d'Isabelle DEFROYENNES,  
Directrice du Service social du CPAS de Tournai**

Une mise en garde: cet exposé n'est certes pas exhaustif, il est le fruit de mon analyse, de mon vécu. J'espère que ces quelques pistes de réflexion pourront alimenter votre propre questionnement ou vous permettre de vous forger un avis sur le sujet.

L'Etat social actif a apporté différentes mesures avec des conséquences pour le quotidien et le devenir des CPAS.

I. Dans un premier temps, j'aborderai les *dispositions propres aux CPAS*:

1° Le programme d'urgence pour une société plus solidaire (1993) (loi Onkelinx).

Le projet individualisé d'intégration sociale (ou PIIS) apparaît dans la loi sur le Minimex dès le 12 janvier 1993.

Les CPAS n'étaient-ils pas précurseurs en matière de contractualisation?

Ils s'inscrivaient déjà dans la dynamique de l'Etat social actif.

Les bénéficiaires deviennent acteurs du changement, de leur projet.

2° La loi du 26 mai 2002 ou loi Vande Lanotte concernant le droit à l'intégration sociale modifie la philosophie de l'aide apportée aux bénéficiaires des CPAS.

On parle maintenant de revenu d'intégration mais également de droit à l'intégration sociale par un travail.

Les PIIS se développent.

L'insertion socio-professionnelle est une mission légale des CPAS.

De nombreux services "Insertion" voient le jour avec leur flot de nouvelles professions, des nouveaux professionnels mais aussi de nouvelles méthodologies.

Les politiques d'insertion se développent: article 60 et article 61 mais aussi les autres mesures d'activation: Activa, Sine, PTP...

Les sources de subventionnement se diversifient: le Fédéral, la Région, le F.S.E....

Les professionnels de l'Insertion doivent pouvoir jongler avec tout cela.

Le travailleur social généraliste est en voie de disparition, en tout cas dans les gros CPAS, il devient un spécialiste.

En effet, il doit devenir un spécialiste, capable de gérer la complexité des différents montages, dont les montages financiers.

Comme je le disais précédemment, de nouvelles professions apparaissent: le travailleur social du service Insertion, les agents d'insertion chargés du coaching, du démarchage en entreprises, des formateurs, des psychologues, des agents de marketing, des animateurs, et j'en passe...

Attention, n'oublions pas que nous appartenons au CPAS et que cette institution a de nombreuses missions qui s'inscrivent dans une politique sociale globale et que l'insertion socio-professionnelle est une de ses missions.

D'où l'intérêt, je pense, d'un passage par le service de 1<sup>ère</sup> ligne avant l'entrée au service Insertion.

- 3° La nouvelle appellation "Centre public d'*action* sociale" révèle toute l'ampleur des missions dévolues aux CPAS mais s'inscrit parfaitement dans la philosophie de l'Etat social actif.
- 4° La formation, elle aussi, se développe, elle se réalise en partenariat avec les EFT, les OISP, le Forem Formation, la promotion sociale, les entreprises via le PFI, et bien d'autres acteurs... Elle se réalise aussi en interne, n'oublions pas les CPAS qui ont leur propre EFT ou OISP.
- 5° On ne peut passer sous silence, la convention cadre FOREM / CPAS et la mesure 500 euros..., partenariat qui se construit au jour le jour, dans un contexte parfois difficile et qui ne bénéficie pas toujours du soutien nécessaire des pouvoirs politiques, voire de certains acteurs (APE PST3..., par exemple).  
Le lieu qui nous réunit aujourd'hui n'est pas propice au débat sur ce point: mais une question se pose: Nous donne t-on toujours les moyens suffisants pour mener à bien notre politique sociale ?
- 6° Les mécanismes d'exonération, comme l'article 35 de l'arrêté royal du 11 juillet 2002 en matière de DIS favorisent l'intégration socio-professionnelle des bénéficiaires du revenu d'intégration (dans le cadre d'un travail ou d'une formation).
- 7° Les CPAS sont souvent partenaires des ALE, des entreprises titres-services.  
Dans les entreprises titres-services, les travailleurs ont souvent des contrats à temps partiels, ce qui amène les CPAS à intervenir pour compléter les petits salaires.  
Maintenant, les CPAS après avoir été actifs dans les projets d'économie solidaire, développent des IDESS, ils créent des entreprises d'insertion.
- 8° Pour terminer ce point, un petit mot sur l'intérim, secteur de l'emploi qui nécessite de la part de ses travailleurs, une grande mobilité et flexibilité.  
Le public des CPAS se retrouve également dans ce secteur d'activités.

Comme on peut le voir, nos CPAS sont des acteurs incontournables, du secteur de l'insertion dans l'Etat social actif. Leur nouvelle appellation n'est pas galvaudée.

- II. J'aborderai dans un second temps, ce que j'appelle "*l'effet ricochet*" pour les CPAS et je pense, ici au plan d'accompagnement des chômeurs avec son lot d'exclusions ou de suspensions, lourdes de conséquences pour les CPAS, lourdes de conséquences au niveau budgétaire mais aussi en termes de ressources humaines.

Un exemple pour Tournai: 285 bénéficiaires concernés pour les sanctions

chômage en 2009: 132 exclusions définitives

153 sanctions de plusieurs semaines

Le CPAS est souvent pour beaucoup le dernier recours.

Mais le CPAS est souvent amené à se substituer, à des secteurs de la sécurité sociale (nombreux dossiers d'avances sur prestations sociales).

Tout ceci a des implications budgétaires qui pourraient mettre à mal les politiques préventives développées par nos CPAS.

En effet, il serait préjudiciable de voir disparaître certains services, je pense par exemple, à des services qui développent des actions en faveur des enfants et des jeunes... et qui ont une action fondamentale en matière de prévention, car nos budgets seraient fortement grevés par l'impact des sanctions chômage.

En un mot, les exclusions chômage ne doivent pas grever les budgets des CPAS avec pour conséquence de réduire nos actions au sein des CPAS.

N'oublions pas que supprimer des services de prévention pourraient seulement accroître nos budgets d'aide sociale.

Les C.P.A.S. ont des missions de base à ne pas négliger: "permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine".

Pour ce faire, de nombreux services sont développés dans nos CPAS, de nombreuses actions sont menées: les SIS, services d'insertion sociale, médiation de dettes, service logement, hébergement, etc.

Les pouvoirs subsidiaires doivent être conscients de ces constats, de ces risques, ... la Fédération des CPAS de l'Union des Villes et Communes de Wallonie et la Commission Insertion professionnelle jouent un rôle fondamental d'appui pour les CPAS en ces matières.

Pour conclure, je vous livrerai quelques réflexions ou questions qui me viennent à l'esprit à la fin de ce travail.

- L'Etat social actif, dans un contexte socio-économique de plein emploi, peut présenter un certain intérêt mais on est bien loin du compte dans une période de crise, année européenne de lutte contre la pauvreté.  
N'oublions pas que le RI est sous la norme de pauvreté.  
Je vous renvoie aux deux travaux réalisés par Ricardo Cherenti:  
"Le panier de la ménagère... pauvre"  
"Mesure anthropométrique de l'Homme le plus pauvre de Wallonie"
- L'Etat social actif: une volonté d'intégration ou d'insertion ou des mesures d'exclusion?
- Les CPAS peuvent être tiraillés entre une politique d'insertion socio-professionnelle de qualité, tenant compte de nos bénéficiaires et l'écueil de faire du chiffre, parfois imposé par une certaine logique des pouvoirs subsidiaires.
- L'Etat social actif a-t-il atteint ses objectifs, les mesures sont-elles adaptées au public et l'avis du bénéficiaire, acteur de son projet?
- Les demandes d'aide sont sans cesse en augmentation, les "travailleurs pauvres" apparaissent parmi nos bénéficiaires.  
Divers fonds se développent (Fonds Energie, Fonds mazout, Fonds de l'Eau,...)  
Tout ceci n'est-il pas en contradiction avec l'Etat social actif?  
L'Etat social actif a-t-il atteint ses objectifs et permet-il de mener une vie conforme à dignité humaine?

Pour terminer, je pense que nous devons tenter, avec nos travailleurs sociaux, d'harmoniser nos actions globales et spécifiques, de garder nos bénéficiaires au centre de nos préoccupations, dans le respect des valeurs et de la déontologie.

Nous devons rester des acteurs de changement, dans une institution appelée Centre public d'action sociale, en perpétuelle évolution, dans une société elle aussi en mouvement.